



# Compte rendu du CDFD du 20 septembre (Conseil Délibératif Fédéral Départemental)

**A**près les grèves du 10 et du 19 septembre, il est nécessaire d'envisager les perspectives. Pour rappel, le budget 2014 est un vrai danger pour les services publics (ménages pénalisés, entreprises éparpillées, salariés sans espoir d'amélioration et soumis au chômage, à la précarité, à des salaires en berne, ....)

Au sujet des retraites, il existe un délai avant que la loi ne soit votée et la CGT propose une semaine d'actions en octobre.

Enfin dans le domaine de l'école, il faut défendre le qualitatif sans oublier les moyens. En effet, il est impératif d'obtenir la baisse des effectifs par classe, plus de remplaçants, plus de personnels spécialisés en faveur de l'ASH. Il est nécessaire d'exiger : une égalité de traitement des élèves du 93, des enseignants formés, de faire respecter et améliorer les droits des personnels, des élèves, des administratifs. Il est toujours impossible de muter pour la plupart des collègues.

Cette rentrée nous montre que la réponse technique d'embaucher des contractuels face à la pénurie des personnels ne suffit pas. De nombreux postes restent vacants : médecins scolaires, infirmiers, chefs de service, psychologues, conseillers d'orientation,...

Nous devons donc envisager des pistes de travail afin de mieux mobiliser la profession, les parents d'élèves, la population, même si le ministère accepte de recevoir une délégation du 93.

## **Deux initiatives peuvent être adoptées :**

- Mieux informer du contenu du projet sur les retraites et ses conséquences, envisager un stage ou une journée de formation et d'informations FSU 93 avec une soirée de projection du film sur les retraites de la FSU.

- Mettre en œuvre une marche départementale pour un vrai plan d'amélioration du service public d'éducation en Seine-Saint-Denis avec la population du 93, organiser un colloque sur les besoins des jeunes du 93.

Nous devons également nous préoccuper du devenir de la situation des jeunes majeurs sans papiers scolarisés dans le 93 (avec RESF....)

La réforme des rythmes scolaires doit être réécrite. En l'état, elle est inapplicable dans le 93. Les salles de sport, les équipements sportifs manquent, le 93 est au dernier rang des départements de France, pour une population qui est la plus jeune.

La discussion et les débats confirment le besoin d'agir :

- Nous nous inscrirons dans les démarches unitaires concernant les retraites en Octobre/novembre 2013.

- Nous organiserons une marche départementale un samedi matin avec les parents.

- Nous pouvons nous saisir des assises académiques sur le sort des ZEP pour manifester.

**François Chelers**

## **Membres du Conseil Délibératif Fédéral Départemental :**

### **I -Au titre des tendances:**

**Pour Unité Action :** Rémy ADELL(SNU-CLIAS), Aurélie BOCCACINI (SNES), Stéphane BONNERY (SNESUP), Martine CARON (SNUipp), François CHELERS (SNUipp), Danièle CLAYETTE (SNES), François COCHAIN (SNUipp), Catherine DA SILVA (SNUipp), Nadia FERADJI (SDU-CLIAS), Emilie GARCIA (SNUipp), Marie KARAKUILLO (SNES), Alain KASSARDJIAN (SNUipp- retraités), Sandra KERREST (SNES), Mathieu LOGOTHETIS (SNES), Caroline MARCHAND (SNUipp), Françoise MAURIN (SNES), Serge REITCHESS (SNEP), Sandy RICO (SNEP), SCHNEIDER Rachel (SNUipp), Guy TRESALLET (SNUEP).

**Pour Ecole émancipée :** Raphael GIROMINI (SNES), Aurélien GAVOIS (SNES), Amandine CORMIER (SNES), Muriel SAGET (SNUipp), Charlotte PAVEZ (SNUipp), Alexandre BONNET(SNUipp).

**Pour Emancipation :** Henri FOURTINE (SNASUB), Olivier VINAY (SNES)

**Pour URIS :** (Unité, revendications, indépendance syndicale) : Martine BODIN (SNES)

**Pour Front Unique :** Julien GORCE (SNUIPP)

### **II - au titre des syndicats :**

**EPA :** Sylvain ASCOUE; **SNESUP :** Marc CHAMPESME; **SNUACTE :** Marie-Françoise DAUPRAT;

**SNASUB :** Yann MAHIEUX; **SNEP :** Hugo PONTAIS; **SNPI :** Catherine CHABAUDIE;

**SNUPDEN :** Hugues POIRIER; **SNICS :** Jean-Claude ROGER; **SNPES PJJ :** non communiqué;

**SNUAS-FP :** Isabelle Gautier; **SNUEP :** non communiqué; **SNUTEFI :** Christine BROUH; **SNUCLIAS :** Jean-Yves

KERANGOREC, Bernard GRENOUILLET, Yves ROUSSEAU; **SNES :** Benoît GUILLOUET, François DUKAN, Géraldine DURIEZ, Nicolas MOUSSET, Romain GENTNER, Sébastien DESCHRYVER; **SNUipp :** Sylvie BLONDEAU, Joël COUVE, Sylvie DESMAELE, Fabienne GOUJU, Maryse PATRY, Yves PESCHET, Maria VERDEGUEZ, Agnès GUICHARD, Thierry FOURRE

François Cochain élu Secrétaire général; François Chelers trésorier

# Edito

**L**es mobilisations collectives ont toujours permis des avancées significatives des droits des salariés et des usagers. La période que nous traversons en ce début d'automne est difficile. Est-ce la date retenue pour la grève du 10 septembre ? Est-ce la prégnance des arguments qui laissent croire que l'on ne peut rien y faire et qu'il faudrait prétendument cotiser toujours plus longtemps ? Il nous appartient de sortir de ce fatalisme et de réussir les mobilisations qui se construisent contre ces mesures injustes et brutales.

La FSU 93 s'inscrit systématiquement dans les processus unitaires et persiste à considérer que d'autres financements sont possibles pour l'ensemble de la protection sociale. C'est le sens de notre participation aux actions avec le collectif « la retraite une affaire de jeunes ! », à la rédaction d'une lettre aux parlementaires du 93, avec la CGT, FO, Solidaires et l'UNEF.

La FSU au niveau régional « Île de France » s'inscrit activement dans les actions des 10 et 15 octobre avec manifestations à Paris. Le mardi 15 octobre à 12h30 nous nous rassemblerons au départ de St Augustin à l'appel de la CGT, FSU et SOLIDAIRES pour rejoindre le rassemblement unitaire initié par FO sur le Pont de la Concorde – face à l'Assemblée Nationale. Un stage fédéral départemental le mardi 3 décembre nous permettra de mieux comprendre les enjeux des modifications voulues par le gouvernement et de confronter nos points de vue sur la question des autres financements possibles.

Concernant le système éducatif, nous avons réussi à imposer la réalité de notre département dans les médias, à l'occasion de l'action du 19 septembre, et nous avons imposé au ministère qu'il nous reçoive, nous écoute et reconnaisse le diagnostic que nous portons. Ces premières avancées construites dans l'unité syndicale avec la CGT éducation et Solidaires vont se poursuivre avec les initiatives que nous proposons à tous nos partenaires syndicaux et associations de parents, les conseils locaux de la FCPE. Ensemble nous allons nous battre pour un service public d'éducation qui assure la qualité à ses usagers et des conditions de travail nettement améliorées à ses salariés. C'est d'un plan de développement pour l'éducation dont nous avons besoin dans ce département. C'est le sens des actions que nous allons mener et de la proposition de « marche pour l'éducation » que nous lançons.

Ensemble nous avons encore beaucoup à gagner !

**François COCHAIN**  
Secrétaire général



**Sommaire :** p.2: CDFD - p.3 : Edito - p.4 et 5 : 1er degré - p.6: Rentrée 2nd degré - p7: L'EPS dans le 93 - p.8 et 9: Action du 19 septembre - p.10: Les rythmes - P.11:Actions retraites - p.12 et 13: Stage retraites - p.14: Appel départemental - p.15: Stage national - p.16: Pub CME  
Bulletin de la FSU de Seine Saint Denis - Place de la Libération 93000 Bobigny - Rédaction François Cochain - Imprimerie BRI 61 rue St André 93000 Bobigny

# DANS LE 1ER DEGRÉ ON EST TOUJOURS À LA RECHERCHE DES AMÉLIORATIONS LIÉES AUX MESURES PEILLON !

*La priorité pour le primaire annoncée par le ministre à grands renforts de déclarations et de conférences devait permettre de redonner des couleurs à l'école mise en berne par les précédents gouvernements. Confiance réaffirmée envers les enseignants et loi de refondation, cette rentrée Peillon était attendue par les enseignants.*

*Dès la dotation de rentrée connue pour la Seine-Saint-Denis, le SNUipp-FSU 93 avait fait l'analyse qu'il y aurait loin des annonces à la réalité.*

*Ce constat chaque enseignant a pu le faire, qu'il s'agisse des créations de postes, des personnels, de la confiance ou de la concertation, on ne change pas vraiment la donne.*

## Les postes : insuffisants

150 postes créés dont la répartition s'est faite en ouvertures de classes pour accueillir les 1700 élèves supplémentaires, en créant 59 postes de remplaçants (insuffisants au vu des besoins) et 16 classes de moins de 3 ans. Pas de quoi se réjouir vraiment, même si on n'est plus dans la situation de fermetures de postes de l'an passé.

Aucune réduction des effectifs par classe, encore des dizaines de classes au-dessus des normes, aucune création de postes de maîtres de plus que de classes, rien pour les RASED, l'ASH sans changement et on est passé de 0,77 à 1,5 % de 3 ans scolarisés dans le 93...

## Les personnels : toujours plus de contractuels

La rentrée 2012 était dans toutes les têtes avec des dizaines de postes vacants, les ZIL bloqués sur les postes et un remplacement catastrophique toute l'année malgré les plus de 200 contractuels recrutés. Rentrée 2013, le DASEN a pris les devants et dès le mois de juin, 140 contractuels étaient recrutés. **Ce recours grandissant aux contractuels qui installe depuis 2009 la précarité dans le 1er degré est inadmissible.**

Au vu des besoins importants, il a été également proposé aux étudiants admissibles au CRPE (ceux déjà en possession du master) d'assurer plus de temps en classe que le tiers prévu. C'est pourquoi, ce sont 65 ECA (étudiants contractuels admissibles) qui exercent à temps plein dans les écoles, 64 qui exercent à mi-temps, auxquels viennent s'ajouter les 196 étudiants à tiers temps et le recrutement continue. Mais cette mise en place s'est faite dans la douleur: changements incessants de quotité, d'affectation, difficulté pour les titulaires en temps partiels concernés, étudiants encore

sans affectation... provoquant la désorganisation de nombre d'écoles.

**Le SNUipp est intervenu à de nombreuses reprises auprès de la DSDEN pour faire respecter le droit de tous ces personnels et dénoncer les conditions difficiles d'entrée dans le métier de tous ces jeunes.**

## Rythmes scolaires : craintes hélas confirmées

Dans les villes qui appliquaient la réforme dès cette rentrée, les craintes se sont vérifiées. Personnels d'animation insuffisants, locaux inexistant, réquisition des salles de classe, fatigue des enfants, confusion entre péri-scolaire et scolaire, perte de repères, sont les premières constatations. Mais surtout, les équipes ont dû passer un temps considérable sur leur mise en place et subi la pression de certains IEN pour faire correspondre leurs emplois du temps avec ces temps péri-scolaires. Tout ce que nous avons dénoncé est arrivé : **non seulement cela n'apporte pas les bénéfices pour les enfants, vantés par le ministre mais cela crée au contraire de la confusion pour eux et désorganise les écoles.**

Parmi les dommages collatéraux, les infrastructures sportives réservées au péri-scolaire ne sont plus accessibles aux enseignants sur une partie du temps scolaire, même les professeurs d'EPS du secondaire en sont victimes ainsi que leurs élèves.

Sur les rythmes scolaires le SNUipp a lancé une pétition nationale pour obtenir une réécriture de la réforme avec une concertation approfondie de l'ensemble de la communauté scolaire ainsi que le respect des avis des conseils d'école.

Sans ces garanties, le retour à la semaine de 4 jours reste la seule issue.

## Concertation : précipitation et manque de méthode

Qu'il s'agisse des programmes ou de l'éducation prioritaire, on ne peut pas dire que le ministère se soit donné les moyens de recueillir sérieusement l'avis des enseignants. Ceux-ci apprenaient dans un premier temps que la concertation « programmes » se tiendrait sur un temps devant élèves, (certains IEN avaient même posé la date du 13 novembre) puis il n'en était plus question : ce serait sur leur temps de concertation.

Pour l'Education prioritaire une partie des enseignants ont appris au mieux le 25 septembre que la concertation se tiendrait le 1er octobre, d'autres au 30 septembre, ignoraient toujours la date alors que tout doit être terminé le 10 octobre. Aucune méthode n'est indiquée aux équipes enseignantes. Quatre questions ouvertes sur les programmes, et pour l'Education prioritaire il existe un rapport très documenté (55p.) mais dont seulement les enseignants les plus informés connaissent l'existence. La précipitation dans laquelle ces concertations se déroulent fait planer le doute sur leur apport réel aux décisions finales.

Concertation pour prendre sérieusement l'avis et l'expertise des enseignants ou opération de communication ? Il est regrettable que ce temps de concertation que nous réclamons depuis longtemps soit bradé de cette manière et que les enseignants ne puissent y voir qu'une complication supplémentaire.

## Concertation mais contrôles tatillons

Le moins que l'on puisse dire c'est que le ministre

n'a pas encore su mettre les conditions du retour à la confiance. Au moment même où les enseignants sont bien mal sollicités pour donner leur avis, les IEN exigent d'eux qu'ils rendent des comptes sur la moindre minute de leur emploi du temps. Tableaux, comptes-rendus, évaluations, programmations, tout est contrôlé, piloté voire dirigé. Jusqu'à l'absurde, puisque pour une activité de 36h non obligatoire pour les élèves (APC) il faudrait en passer 24 à leur préparation. Tout aussi insupportable, le péri-scolaire régit toute l'organisation des écoles passées à 4,5 jours avec pression de certains IEN pour réussir l'opération. Quand, le ministère donnera-t-il le signe aux enseignants que leur travail est respecté et qu'ils sont les acteurs incontournables du système ? C'est avec eux et pas contre eux qu'on construira l'école de demain.

## Conclusions :

C'est aussi pour construire cette école qui donnera les moyens de la réussite pour tous nos élèves, que le SNUipp-FSU 93 a appelé à la journée de mobilisation du 19 septembre. Il est de plus en plus urgent que l'on obtienne un réel plan de développement pour la Seine-Saint-Denis pour en finir avec le bricolage, la culpabilisation des enseignants, le mépris d'une partie de la population.

**Le SNUipp continuera au sein de la FSU à proposer des suites à la mobilisation qui devront associer les parents dans ce même objectif.**

Martine Caron



**« A propos des rythmes scolaires,  
l'école et les temps de l'enfant. »**

**Samedi matin 9 novembre 2013**

**Conférence et débat**

**De 9h à 12h30 :**

Auditorium de la Bourse Départementale du Travail

1/2 journée d'information syndicale proposée par le SNUipp FSU 93

avec **Claire Leconte** (Professeure émérite de psychologie de l'éducation, Chercheuse en chronobiologie).

# BILAN DE RENTRÉE DANS LE SECOND DEGRÉ

**Malgré des créations de postes, la situation ne s'améliore pas dans les collèges et lycées :**

**C**ette année a été marquée par 80 créations de postes dans les collèges du département, mais pour nos collègues, c'est pourtant le sentiment de dégradation du système éducatif de notre département qui domine. Comment en arrive-t-on là ? Ce sont en réalité plusieurs difficultés qui se conjuguent et qui ont rendu ces créations de postes finalement inefficaces.

Le département connaît toujours les conséquences du boom démographique des années 2000. En cette rentrée, ce sont 1 700 élèves qui se sont ajoutés aux effectifs déjà nombreux des collèges. Cette poussée atteint maintenant les lycées, où l'administration a joué sur les heures supplémentaires et les BMP en créant 15 secondes en juin, obligeant les lycées à revoir en catastrophe leurs organisations. Cette hausse concernera donc tous les établissements du second degré l'an prochain. Elle a de fait rendu insuffisante les ouvertures de postes, puisqu'on est revenu à la DHG de 2011, mais avec 3 000 élèves de plus en collège !

## Crise du recrutement...

A la croissance démographique s'ajoute la crise de recrutement que notre profession traverse. Du fait de l'image dégradée du département, les postes vacants se retrouvent dans nos établissements. Tous les TZR ont été affectés dès la rentrée. Le Rectorat a déjà embauché 1 550 contractuels dans le second degré, et ce nombre n'est pas encore suffisant.

**C'est dans ce contexte que le SNES-FSU, au sein de la FSU, a appelé les collègues à la grève départementale et à la manifestation à Paris le 19 septembre 2013.** Il s'agissait d'exiger non seulement des moyens adéquats pour affronter les difficultés de nos élèves, mais aussi des fonctionnaires titulaires formés, qui soient suffisamment attirés par notre département pour y rester.

Lors de l'audience que nous avons obtenu le 25 septembre 2013, suite à notre grève, le ministère a reconnu que notre département traversait une crise de ressources humaines et qu'il était la priorité du gouvernement. Cependant, malgré nos questions sur les mesures concrètes, rien n'a été dit qui permettrait de convaincre nos collègues de s'établir durablement et les étudiants de passer les concours. **L'action ne peut donc s'arrêter là, et nous devons très prochainement appeler de nouveau à la grève pour que des décisions soient prises.**

## Consultation sur l'éducation prioritaire :

D'ores et déjà, nos collègues vont pouvoir se saisir de la consultation sur l'éducation prioritaire qui aura lieu dans les établissements de l'éducation prioritaire dans la semaine du 7 octobre 2013. Le SNES-FSU 93 a exigé au ministère que tous les établissements du département puissent y participer et avoir le droit de donner leurs avis sur la réforme à venir. Nous appelons les collègues, dans tous les établissements, à rappeler, lors de la demi-journée ou sous forme de courrier ou de motion, les exigences de la profession : que le système éducatif fonctionne convenablement et qu'il puisse avoir les moyens de permettre à tous nos élèves de réussir, car ils en sont tous capables !

Exprimons-nous et réclamons immédiatement la double-inscription des élèves de CLA et d'ULIS, le fléchage en collège comme en lycée de toutes les options et langues rares dans les DHG, le respect des seuils historiques du 93 issus du mouvement de 1998 et le retour à tous les niveaux de l'heure 93.

## Pour un plan de développement du système éducatif de notre département : tous capables de réussir !

**A plus long terme, exigeons un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis.** Nous devons obtenir des postes pour assumer la hausse démographique et faire baisser le nombre d'élèves par division, et ainsi obtenir des conditions de travail décentes. Nous avons besoin d'une véritable politique à destination des élèves non-francophones, des élèves handicapés, et des élèves présentant des difficultés graves et persistantes dans leurs apprentissages (par exemple, il n'y a pas d'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) en Seine-Saint-Denis). Cela ne suffira pourtant pas, et la question salariale est maintenant posée avec acuité : le gouvernement ne peut plus faire l'économie non seulement de débloquer les salaires pour permettre un recrutement suffisant, mais aussi de donner aux collègues faisant le choix de venir enseigner ici une indemnité suffisante. C'est par cette valorisation que la stabilisation des équipes pourra s'effectuer.

**Dès le mois de novembre, nous défendrons dans la rue ces revendications. C'est maintenant par l'action et le rapport de force que nous pourrions obliger le ministère à prendre des mesures à la hauteur des besoins.**

Mathieu Logothetis

# L'EPS DANS LE 93

**Des conditions de travail indignes du Service Public d'Education.  
Hélas encore et toujours...**

**O**n serait tenté de dire en introduction de la rentrée 2013 : et vous, dans les établissements ça refonde ? ça s'améliore ? Certes, la casse systématique s'est arrêtée et grâce à l'activité de nos syndicats de la FSU et la représentativité du SNEP (300 syndiqués dans le 93 et 94% aux élections professionnelles).

Et nos revendications ont avancé : la réforme de la formation, l'abrogation du décret sur l'évaluation, les 60 000 postes, l'ouverture d'une liste complémentaire au CAPEPS (Créteil accueille d'ailleurs le plus grand nombre de stagiaires), l'annulation des 5 suppressions de postes à l'UNSS, dont celui de Créteil, nous avaient laissé penser qu'un nouveau cap avait été pris.

**Les négociations avec le ministère montrent que nous sommes probablement à la veille d'une avancée historique pour la profession : la reconnaissance dans notre statut du forfait d'animation des 3 heures pour le Sport Scolaire.**

Pourtant la réalité des dégradations demeure à l'aune des Dotations Horaires 2013 dans les établissements : imposition d'heures supplémentaires, bourrage des classes, multiplication des BMP au détriment des postes.

**Le sport en Seine Saint Denis et l'éducation physique et sportive: toujours des inégalités et une discipline en dehors des règles du Service Public d' Education.**

**1) le contexte des pratiques sportives en Seine Saint Denis :** une inégalité patente devant le droit aux pratiques sportives.

- le taux de licenciés est le plus faible de la région avec 12,3 licences pour 100 habitants contre 20 en Ile de France et 24,2 au niveau national
- 55 % des jeunes de plus de 15 ans ont une activité régulière contre 65% au niveau national
- 18% des jeunes de plus de 15 ans ne pratiquent pas contre 11% en France

**2) Les conditions de travail en EPS qui ne permettent pas la mise en œuvre des horaires et des programmes nationaux et accroissent les inégalités**

- Des équipements sportifs en nombre très insuffisant : 105 ° département Français : 16,2 équipements pour 10 000 habitants contre 49,6 au niveau national
- 0,45 bassins de natation pour 10 000 habitants soit moitié moins que la moyenne nationale
- 45% des équipements ont plus de 30 ans
- 50% des collèges du département sont à plus de 20 mn à pied des équipements sportifs
- la moyenne de temps de pratique effectif sur les 3h eps en collège est de 30 à 45 mn.
- Seuls 10% des collèges du département tentent de mettre en œuvre « le savoir nager » obligatoire dans

les programmes nationaux, alors que les non nageurs dans le département sont en moyenne entre 30 à 40 % selon les établissements

- Du côté des dotations budgétaires du CG 93 attribuées aux établissements la globalisation des crédits pédagogiques ET des crédits déplacements depuis 2 ans a conduit à ce que **L' EPS devienne la variable budgétaire d'ajustement des établissements. Une enquête du SNEP 93 auprès des enseignants d'EPS montre qu'en moyenne, les budgets EPS ont été amputés de 30%.**

**Cette orientation est inacceptable ; elle aggrave la situation de l'EPS dans les établissements ; elle fait payer la double peine aux établissements sous équipés. Elle est contraire aux lois de décentralisation. Elle aggrave les inégalités territoriales.**

Avec le SNEP, nous revendiquons : Les dotations doivent être fléchées comme avant 2011 et elles doivent préciser dans les documents adressés aux chefs d'établissements et intendants les recommandations nécessaires à l'EPS :

- ligne pédagogique avec les 7,21€ par élève pour l'achat de matériel
- ligne déplacements pour les établissements situés à plus de 20 mn des installations
- ligne location d'installations notamment pour les piscines et le savoir nager obligatoire dans les programmes.
- Un plan de rattrapage de construction et de rénovations des installations sportives est indispensable de la part de l'état pour mettre aux normes nationales le département ainsi que l'attestent le document officiel du ministère de l'Education « accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires ».

**3) l'UNSS, Union Nationale du Sport Scolaire en Seine Saint Denis, un outil essentiel dans le cadre du Service Public d'Education pour l'accès et la réussite sportive de tous les scolaires.**

Dans notre département de Seine-Saint-Denis, des ressources et des outils existent et témoignent des réussites lorsque les moyens de l'état sont présents. C'est le cas du sport scolaire du mercredi après midi que les enseignants animent dans le cadre de leur statut obligatoire avec les 3h forfaitaires en plus de leurs 17h de cours. **Avec plus d'un million de licenciés dont plus de 400 000 jeunes filles, l'UNSS est la première Fédération Féminine en France. Avec 22 939 licenciés en Seine Saint Denis dont 9216 jeune filles elle est la première Fédération Féminine du département.** Les inégalités ne sont donc en rien une fatalité : la jeunesse de notre Département mérite que la politique de l'état relève ce défi.

Serge Reitchess

# ACTION DEPARTEMENTALE DU 19 SEPTEMBRE

**La FSU et ses syndicats nationaux ont obtenu du ministère que l'intersyndicale ayant appelé à la grève du 19 septembre en Seine-Saint-Denis soit reçue par le cabinet du ministre le mercredi 25 septembre. Vous lirez ci-dessous le contenu de ce que nous y avons dit en introduction.**

Nous commencerons par vous remercier d'accorder cette audience dans des délais assez rapprochés de la grève appelée par les organisations reçues ce jour. La situation de dialogue social est en réel progrès par rapport au 11 octobre 2012 où les manifestants de la Seine-Saint-Denis n'avaient pas été reçus...

Cette rentrée est l'occasion de poser deux questions essentielles : **plus jeune département de France, la Seine-Saint-Denis reçoit-elle de la nation les moyens d'assurer la réussite de tous les enfants ? Les personnels y sont-ils traités convenablement ?**

Le recours à l'emploi massif de contractuels sans formation professionnelle permet de résoudre une urgence : occuper tous les postes d'enseignants devant les élèves à la rentrée, et encore cela n'a pas été forcément le cas partout : dans le second degré des problèmes ont persisté de nombreux jours après la rentrée. Toutefois cette urgence une fois traitée ne répond pas aux besoins très particuliers de notre territoire. Alors que l'égalité des droits est un principe intangible, les inégalités persistent. La Seine-Saint-Denis cristallise encore un manque criant de moyens humains et financiers. La construction de locaux tant pour le second degré que pour le 1er degré est un exercice compliqué pour les finances des collectivités territoriales. Cette question n'est pas du ressort du ministère de l'éducation nationale, toutefois c'est un élément de contexte qui a son importance, et l'on observe que le budget des collèges est en baisse.

Concernant les inégalités, nous ne disposons que d'un seul ITEP, et d'aucun EREA. Nous avons des postes de médecins scolaires où personne ne veut venir exercer, et la difficulté s'étend maintenant pour le recrutement d'infirmières scolaires.

Les personnels administratifs font défaut, et il faut saluer les services de la DSDEN qui ont fonctionné à la rentrée et organisé celle-ci avec des divisions sans chefs et où il manquait parfois des agents.

**Les solutions qui ont été mises en œuvre pour cette rentrée sont insuffisantes pour transformer durablement le système éducatif dans notre département.** Les dotations allouées sont positives, ce qui rompt avec la politique ayant prévalu jusqu'en 2012, mais elles ne transforment pas la réalité en profondeur. Il reste de nombreuses écoles et de nombreux collèges où les seuils ne sont pas respectés. Le recours systématique aux contractuels avec des modifications incessantes des quotités de service, et les désorganisations qui vont avec, touchent maintenant l'organisation des circonscriptions du 1er degré.

Pour que soit proposé aux élèves et à la population de Seine-Saint-Denis un enseignement de qualité, nous demandons un réel plan de rattrapage et de développement de l'éducation en Seine-Saint-Denis. Il faut faire en sorte que nos élèves aient des enseignants formés, titulaires de leurs postes. Il faut impérativement rendre les métiers de l'éducation attractifs et améliorer les conditions de travail des personnels et des élèves.

Il faut que des mesures immédiates soient prises pour diminuer les effectifs d'élèves par classe, pour exiger le respect des règles d'attribution des moyens. Il faut que soient envisagées des mesures de formation professionnelle et d'accompagnement des personnels contractuels placés devant les élèves dès cette rentrée.



La vraie difficulté de la période qui s'ouvre est celle de la professionnalisation de tous les contractuels embauchés, de leur accès à la titularisation, à de la formation. La résorption de la précarité doit être clairement affichée par le gouvernement. Les contractuels doivent être protégés des situations invraisemblables qui leur sont faites, mes collègues du département illustreront mon propos. Soit ces contractuels sont des professionnels en devenir, soit ils sont des « bouche-trous », il n'est pas concevable que cette situation perdure.

Pour ne pas faire du recours aux contractuels la règle de fonctionnement obligatoire dans les départements et académies déficitaires, nous vous demandons d'ouvrir un véritable chantier sur la mise en place de réels pré-recrutements, sinon, les rentrées prochaines verront le problème s'amplifier.

Les enseignants les plus jeunes et les moins formés envoyés dans les endroits les plus difficiles peuvent-ils envisager que les équipes se stabilisent et que leurs conditions de travail deviennent suffisamment acceptables pour que cesse le turn-over ? Peut-on leur offrir une perspective réelle d'amélioration ?

**Attractivité des métiers, stabilité des équipes, formation, titularisation, pré-recrutements sont les éléments de réponse que nous attendons dans la période à venir**



**Compte rendu de l'audience accordée  
à l'intersyndicale 93  
par le cabinet du ministre  
de l'éducation nationale  
mercredi 25 septembre 2013**

**« Diagnostic partagé » :**

Bernard Lejeune après avoir écouté les interventions des représentants des organisations syndicales a clairement dit que le ministère partage le diagnostic exposé dans nos propos syndicaux.

Il a clairement indiqué que la Seine-Saint-Denis est un département difficile, que l'attractivité des métiers et la stabilité des équipes sont des éléments importants des dynamiques qui permettraient de faire évoluer positivement la situation. Ces problématiques sont bien celles que nous avons avancé dans nos propos liminaires.

Bernard Lejeune sait gré à la FSU d'avoir salué le travail des administratifs de la DSDEN 93 ayant du préparer la rentrée sans chef de service dans certains cas.

Notre interlocuteur constate qu'une partie des problèmes relève du ressort des collectivités territoriales (construction d'écoles, collèges, lycées), et que le contexte est impacté par toutes ces difficultés additionnées.

**« Effort dans la durée » :**

Bernard Lejeune a indiqué que pour le ministère, il est question pour le 93, « d'un effort dans la durée ». La FSU a clairement indiqué que nous souhaitons un plan de développement. Selon le représentant du ministre, le gouvernement a commencé à mettre en place ce plan avec les dotations positives attribuées à l'académie de Créteil pour la rentrée 2013. Il a précisé que pour le ministère, ces dotations positives vont se poursuivre pendant les années à venir, ce d'autant que certaines priorités n'ont pu être développées du fait de la poursuite de l'augmentation démographique.

**La question du recours massif aux contractuels :**

BL a aussi précisé que si le ministère était allé plus loin en matière de créations de postes à la rentrée 2013, il y aurait eu un réel problème de ressource humaine, l'académie et surtout le 93 ayant été amenés à recruter massivement des contractuels. Concernant les contractuels, nous avons exposé l'ensemble des problèmes qui leur étaient posés et nous avons demandé qu'une prise en compte sérieuse de leurs conditions de salaires et de travail soit mise en œuvre. Par exemple dans le 1er degré, les contractuels à plein temps doivent avoir une rémunération complète tous les mois, sans fluctuations à la baisse lors des congés intermédiaires.

**Consultation sur l'éducation prioritaire :**

Sur les problématiques d'attractivité du métier et de stabilité des équipes, Bernard Lejeune considère que la



consultation sur l'éducation prioritaire devrait nous apporter des éclairages et des propositions. Nous avons attiré son attention sur trois points :

1. on est un peu dans la précipitation avec de premières 1/2 journées de concertation la semaine prochaine
2. plusieurs établissements sensibles ne sont pas prévus dans la concertation, ce qui est très préjudiciable à une vraie remontée de propositions
3. les assises académiques doivent être l'occasion de réelles remontées du terrain, rien ne serait plus contre-productif qu'une simple opération de communication médiatique.

**Rythmes scolaires :**

Nous avons profité d'un temps de l'audience pour exposer les problèmes posés par la réforme des rythmes scolaires. Nous avons dénoncé les dérives autoritaires contre les enseignants. Nous avons décrit les grandes désorganisations d'école qui commencent à voir le jour ici et là. Nous avons fait part de nos réelles inquiétudes quant à la sécurité des enfants au moment des passations. Nous avons surtout indiqué que dans le contexte déjà compliqué de la situation de notre département, cette réforme brouille tous les repères des enfants et aggrave les conditions de travail des personnels.

**En conclusion :**

Nous avons rappelé que nous étions là pour la mise en œuvre d'un plan de développement de l'éducation dans le 93. Plusieurs chantiers sont à ouvrir et nous demandons que les organisations syndicales y soient associées, que les personnels soient consultés.

Le ministère reconnaît les problèmes de la Seine-Saint-Denis, il faut donc maintenant que cela se traduise par des créations de postes, par la mise en place de pré-recrutements, par des mesures salariales pour rendre les métiers attractifs, et par des conditions de travail qui permettent la stabilité des équipes.

Nous avons donc indiqué que nous poursuivrons notre action notamment par la mise en place d'une **«marche départementale pour l'éducation », unitaire, avec les conseils de parents d'élèves FCPE, avec les parents engagés dans l'action, avec les forces syndicales prêtes à rejoindre le combat initié par les trois syndicats ayant appelé à l'action du 19 septembre.**

François Cochain

# 1ER DEGRÉ : UN ASPECT MÉCONNU DE LA RÉFORME DES RYTHMES, L'UTILISATION EN CONTINU DES LOCAUX SCOLAIRES.

**L**es municipalités confrontées à la mise en place de la réforme des rythmes, les personnels appelés à utiliser les locaux, ont souvent du mal à mesurer que les salles de classes ne sont pas que des locaux dont on peut disposer en remplissant des plannings...

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en Seine-Saint-Denis dans 5 villes sur 40 à cette rentrée 2013, les enseignants sont confrontés à l'utilisation des salles de classe au moment des activités périscolaires. Cette situation nouvelle engendre de nombreuses difficultés et dégradent les conditions de travail.

## Du côté des enseignants :

- La salle de classe est leur lieu de travail. Les enseignants ont besoin d'y avoir accès avant et après les heures d'enseignement pour préparer les séances d'apprentissage des élèves (agencement du mobilier, préparation du matériel, affichage, tableau...)
- Certains documents présents dans les classes présentent un caractère de confidentialité et ne peuvent pas être mis sous clé en permanence (livrets scolaires, courriers, cahiers, fiches de renseignement...)
- Le matériel scolaire, commun à tous les élèves, risque d'être dérangé, usé, manquant... du fait d'une utilisation ne respectant pas nécessairement les règles de la classe. Cette situation aura des conséquences sur la qualité de l'enseignement si on ne peut plus laisser dans sa classe des travaux en cours, du matériel de manipulation, des peintures qui sèchent ...

## Du côté des élèves :

- En école élémentaire, les élèves laissent dans leur casier du matériel personnel, des livres (manuels scolaires, dictionnaire), parfois des affaires de sport. La fréquentation de ce même lieu par d'autres enfants va générer un risque d'utilisation ou d'emprunt de ce même matériel. C'est une source d'insécurité pour nos élèves. Pour autant, il ne peut être envisagé que ces mêmes élèves gardent dans leur cartable l'ensemble de leurs affaires comme au collège.
- L'école est un lieu d'apprentissage dont les règles sont clairement définies. Utiliser les salles de classe dans des modalités et des finalités différentes sème le trouble chez de nombreux enfants qui, pour certains, éprouvent de la difficulté à construire des repères et ne les aident pas à devenir élève.

## Du côté des personnels d'entretien :

- L'utilisation en continu de certains locaux va contraindre les personnels d'entretien à intervenir dans ces lieux sur des plages horaires réduites et avec une amplitude accrue.



Des structures municipales comme les gymnases, stades, piscines et bibliothèques sont fréquentées régulièrement par de nombreuses classes de notre département.

Pour pouvoir appliquer la nouvelle réforme sur les rythmes scolaires, les municipalités utilisent ses structures pour le périscolaire. Ces décisions entraînent malheureusement des conséquences néfastes :

- Dans certaines communes, les plages horaires pour l'utilisation de ces installations sont réduites.
- En EPS, les collèges et les lycées, qui sont déjà en sous-effectif horaire au regard des programmes nationaux, voient leurs plages horaires diminuer encore.
- La Seine-Saint-Denis est le département qui possède l'un des rapports entre infrastructure et habitants le plus faible de la métropole.

Nous voulons une réforme des rythmes scolaires qui participe à la réussite des élèves et améliore nos conditions de travail.

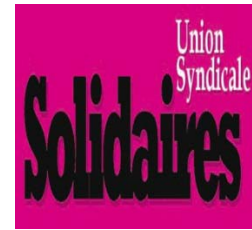
**C'est pourquoi, nous demandons l'ouverture immédiate de discussions pour la réécriture du décret.**

Partout, nous devons être étroitement associés afin de faire valoir nos propositions d'aménagement du temps des élèves sans être mis sous la pression d'un calendrier contraint.

## Nous demandons :

- **Du temps afin de mener des concertations approfondies avec tous les acteurs concernés.**
- **Des recherches afin de mesurer sérieusement les effets de la réforme.**
- **De l'égalité : des garanties financières sont nécessaires pour assurer la qualité et la gratuité des activités périscolaires pour l'ensemble des écoles.**

Sylvie Desmaele



## **REFUS de la Contre-Réforme des retraites :**

### **TOUS ENSEMBLE DANS L'UNITE LES 10 et 15 OCTOBRE 2013**

La mobilisation reste nécessaire, indispensable sur le projet gouvernemental de Contre-Réforme des retraites !

En effet, malgré, les fortes manifestations unitaires du 10 septembre dernier, le gouvernement persiste dans sa volonté d'allonger une nouvelle fois la durée de cotisation pour avoir accès à la retraite (43 ans pour les salariés nés à partir de 1973) ! C'est le prolongement et l'aggravation des contres réformes précédentes.

Ce projet est injuste, inacceptable, il conduirait à un appauvrissement des futurs retraités (notamment les femmes) et interdirait l'accès au système de retraite pour les jeunes !! Les organisations syndicales prendront contact avec les organisations syndicales lycéennes et étudiantes, pour leur proposer de participer à ces rendez-vous et poursuivre la mobilisation .....

Une autre réforme des retraites est possible. La retraite à 60 ans, les départs anticipés pour travaux pénibles dès 55 ans, tels que cela existe dans de nombreux statuts et Conventions Collectives : voilà des propositions qui vont dans le bon sens !

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser l'ensemble des salaires.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité imposées par le TSCG et s'attaquer efficacement au coût du capital.

Le débat parlementaire qui s'ouvre le 7 octobre sur le dossier retraite doit être l'occasion pour les salariés de se faire entendre.

Déjà des appels unitaires à se mobiliser existent dans les départements.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES d'Île-de-France appellent :

A participer à un rassemblement interprofessionnel qui sera ponctué par une conférence de presse qui se tiendra devant le Ministère du Travail (métro Varenne) **le Jeudi 10 octobre à partir de 12h30.**

Enfin, les organisations syndicales signataires, organiseront une journée de mobilisation avec un rassemblement et une manifestation régionale le **mardi 15 octobre à 12h30** au départ de St Augustin à l'appel de la CGT, FSU et SOLIDAIRES....Pour rejoindre le rassemblement unitaire, initié par FO, sur le Pont de la Concorde – face à l'Assemblée Nationale.

Montreuil, le 30 septembre 2013

# LES RETRAITES... DES RÉFORMES INJUSTES ET BRUTALES !

Journée de  
formation syndicale  
mardi 3 décembre 2013



Le matin de 9h à 13 h : Auditorium de la Bourse départementale du travail.  
L'après midi 14h30 Projection du film « Les jours heureux » de Gilles Perret, et débat.

8h45 – 9h15 : le café dans le hall de la Bourse du travail

**9h15 : Projection d'un diaporama FSU :**

- Des réformes injustes
- Les fausses évidences
- Les mesures 2013. Les orientations de la FSU
- Financer les retraites

**10h30 : Débat : D'autres financements sont possibles !** avec des invités « nationaux » (suivre l'actualité sur le site de la FSU 93)

12h30 : repas dans le hall de la Bourse du travail

**14h : départ vers le Magic Cinéma**

**14h30 : dans le cadre du festival « résonances, rencontre du cinéma citoyen » projection du film « les jours heureux » et débat avec le réalisateur Gilles Perret .**

## Résonances 13èmes rencontres du cinéma citoyen du 27 novembre au 3 décembre 2013 à Bobigny

Militantisme, luttes pour la dignité, démocratie et justice sociale... Au travers de courts et longs métrages, de fictions et de documentaires en provenance du monde entier, de films en avant-première, de films en direction du jeune public, Résonances, festival de l'engagement et de la citoyenneté explore chaque année une thématique au cœur de l'actualité sociale et politique.

**30ème anniversaire de la Marche pour l'égalité / Avant-premières** : Les Grandes Ondes, Henri, La Marche, Suzanne, Zabana ! / **Films inédits / Rencontres** avec Claire Simon et Martin Provost / Hommage à Salvador Allende et Victor Jara / **Exposition photos de Bernard Rondeau** : Andalousie Terre de labeur / **Cinéma jeune public**



Magic Cinéma  
Rue du Chemin Vert  
93000 Bobigny  
[www.magic-cinema.fr](http://www.magic-cinema.fr) / 01 41 60 12 34



MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE  
CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

- ▀ à adapter selon la situation
- ▀ à déposer moins trente jours avant le début du stage

Nom - Prénom : .....

Grade et Fonction.....

Établissement- Service : .....

à ..... (1)

Sous couvert de M ..... (1)

[date]

Conformément aux dispositions

- ▀ de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général
  - ▀ de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative aux agents non titulaires de l'État
- formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant des congés pour la formation syndicale, au  
intégral du traitement,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le 3 décembre 2013 pour participer à un stage de

Ce stage se déroulera à la Bourse départementale du travail de Bobigny

Il est organisé par la section départementale de la Bourse du Centre National de Formation  
FSU, organisme agréé, figurant dans le répertoire des centres dont les stages ou sessions donnent droit  
formation syndicale (arrêté du 15 septembre 1997).

Le .....

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement, du chef de service ou du responsable administratif  
demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre statut : titulaire loi 84-16 ; non titulaire

Merci, pour des questions d'intendance (repasser le pli) de nous en retourner un double, s  
[lafsu93@aol.com](mailto:lafsu93@aol.com) soit par courrier (Bourse départementale du Travail de la libération - 93000

# EDUCATION PRIORITAIRE : LA FSU DONNE LA PAROLE AUX PERSONNELS DE L'EDUCATION !

## Enquête FSU sur l'éducation prioritaire

Le ministère lance un chantier sur l'éducation prioritaire avec des assises académiques en novembre préparées par « *une demi-journée de concertation organisée dans chacun des réseaux* ». Les conditions de la consultation ministérielle ne sont pas celles que l'on aurait souhaitées mais saisissons-nous de cette opportunité.

Travail en équipes pluri-professionnelles, conditions d'exercice du métier, formation, salaires, avancement : sur quelles priorités se prononcent les enseignants?

Pour la FSU, il est très important d'associer l'ensemble des acteurs à cette réflexion pour une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire. C'est pourquoi nous vous proposons de faire un bilan et de montrer vos priorités pour l'avenir.

Les résultats de cette enquête seront rendus publics en octobre.

<http://questionnaires.fsu.fr>

---

## APPEL DEPARTEMENTAL de la FSU 93 :

Enfants et jeunes de Seine Saint Denis,  
tous capables de réussir !

**Enseignants de Seine-Saint-Denis :**  
**nous exigeons des moyens pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires**

**Marche pour l'éducation**  
**le samedi 30 novembre,**

*retenez la date !*

**La bataille pour un plan de développement du service public d'éducation  
en Seine-Saint-Denis, est lancée.**

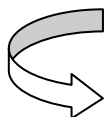
Attractivité des métiers, stabilité des équipes, formation des enseignants,  
Après la mobilisation du jeudi 19 septembre 2013 qui a permis de rendre publique la situation difficile de la Seine-Saint-Denis et de populariser l'impérieux besoin d'un plan de développement pour l'éducation dans notre département, nous avons fait part à nos partenaires syndicaux de notre proposition d'une marche pour l'éducation le samedi 30 novembre.

Nous proposons l'organisation d'une table ronde réunissant des parents d'élèves des conseils locaux, des parents d'enfants handicapés, des représentants des personnels, des élus des collectivités territoriales.

**Vous êtes intéressés ?**  
**Contactez-nous : [lafsu93@aol.com](mailto:lafsu93@aol.com)**

**Jeudi 14 novembre 2013**

de 9h à 17h



**Conseil régional d'Île-de-France**

Salle Paul Delouvrier

35 boulevard des Invalides – 75007 Paris Métro ligne 13 – Station Saint François-Xavier

**COLLOQUE** organisé par l'Institut de recherches de la FSU

**« Formation professionnelle :  
Quels enjeux ? Quels moyens ? »**

**Attention :** Pour des raisons de sécurité, l'inscription est nécessaire pour accéder au Conseil régional.

Gérard Aschieri, président

Programme au verso ➔

I  
N  
V  
I  
T  
A  
T  
I  
O  
N

P  
R  
O  
G  
R  
A  
M  
M  
E

*Participation sous réserve de syndicalistes, d'employeurs, de chercheurs et d'élus :*

**B Guirkinger** DGA Suez Environnement CESE, **H Zoughebi** élue CRIDF, **E Delescure** Chercheur  
**P Mayen** Chercheur, **F Falise** Fédération Française du Bâtiment, **F Pierre** CGT, **F Maillart**  
Chercheuse, **P Gérard** élue CRPACA, **S Tassel** SNESUP FSU, **JC Steiger** SNU Pôle emploi  
**F Vergnes** IRFSU, **M Deschamps** IRFSU, **T Reygades** IRFSU.

- 9h00** Introduction : **Gérard Aschieri**, président de l'Institut de recherches et **Emmanuel Maurel**, vice-président du Conseil régional chargé de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'alternance et de l'emploi
- 9h30** Table ronde 1 : A quoi sert l'éducation et la formation professionnelle ? développement économique, insertion professionnelle, développement personnel...
- 11h30** Table ronde 2 : Les contenus de la formation professionnelle : qualification, évolution technologique et transition écologique, lien avec les contenus du travail, construction de diplômes...
- 13h45** Repas
- 15h00** Table ronde 3: Un service public de la formation professionnelle et de l'orientation ? structures, dispositifs, publics, acteurs...
- 17h00** Conclusion : **Bernadette Groison**, secrétaire générale de la FSU

**Inscription**

INSTITUT de RECHERCHES - Tél : 01 41 63 27 60 - [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) – [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)



CARTE AVANCE SANTÉ

# AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire\*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur [www.bancassurance.creditmutuel.fr](http://www.bancassurance.creditmutuel.fr).

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989\*

ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN  
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

\*012 et 11000

\* Avec la carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours. Ces contrats des Assurances du Crédit Mutuel sont gérés par ACM IARD - SA au capital de 168 819 820 €, RCS 352 406 746. Siège social : 34, rue du Wacker - 67000 Strasbourg, entreprise régie par le code des assurances.